Discussion du rapport et du plan de Viollet-le-Duc

Autor(en): **Naef, Albert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-13291

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

12me année. N° 5. Mai 1904.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Comme nous l'avions annoncé, cette livraison est spécialement consacrée à la **CATHÉDRALE DE LAUSANNE**; les travaux originaux qui y figurent ont été présentés dans une séance de la Société vaudoise d'histoire consacrée aussi toute entière à ce monument. Les dimensions inusitées de ce fascicule et la nature particulière des mémoires qui y figurent en ont retardé quelque peu la publication.

DISCUSSION DU RAPPORT ET DU PLAN DE VIOLLET-LE-DUC

(Phases constructives de la Cathédrale.)

Messieurs,

Notre dévoué secrétaire M. Fréd. Dubois, auquel on doit l'excellente idée de cette séance, uniquement consacrée à l'étude historique et archéologique de la cathédrale de Lausanne, m'a demandé quelques mots sur les phases constructives et les transformations successives de l'édifice. J'avoue que j'ai été et que je suis encore singulièrement embarrassé ; le plus simple, peut-être, aurait été de répondre que nous n'en savons rien de précis, et que nous n'en saurons rien tant que la cathédrale n'aura pas été systématiquement explorée, que le sol n'en aura pas été très attentivement fouillé. En effet, pour le moment, il est difficile de citer autre chose que les quelques traditions, les quelques faits et

les quelques dates historiques publiés et republiés à maintes reprises et dont quelques-uns ont été peut-être trop facilement acceptés, trop largement interprétés, sans les passer au crible de l'étude minutieuse du monument. C'est ainsi que je ne crois ni à la soi-disant chapelle de Saint-Maire, adossée à l'angle sud-est du transept méridional, ni à la rue qui aurait traversé la nef sur toute la largeur de la première travée occidentale, ni à la succession de *destructions complètes et radicales* de l'édifice au XIIIme siècle par des incendies. Je souligne les mots *destructions complètes et radicales*, car j'admets volontiers des incendies ; leurs traces sont d'ailleurs encore en partie visibles sur les murs. Mais il faut être en garde contre les exagérations des textes ; lorsqu'on a étudié un certain nombre de comptes de construction et de reconstruction du XIIIme siècle, en les contrôlant sur les édifices, on s'aperçoit bien vite que *destructum* ne signifie pas toujours une destruction complète, qu'une *turris refecta* n'est bien souvent qu'une tour plus ou moins réparée ou restaurée, nullement reconstruite, et que cette *turris refecta* devient parfois dès l'année suivante une *turris nova.*

Je reviendrai à ces questions et vous soumettrai les indices sur lesquels mes doutes me semblent assez solidement basés ; pour ne pas en rester simplement à des négations, il faut essayer de poser quelques jalons, et, pour cela, je désirerais étudier et discuter aujourd'hui avec vous deux pièces : l'une est le rapport adressé par Viollet-le-Duc le *22 août 1872* au chef des Travaux publics, l'autre son plan original et inédit de la cathédrale, dressé et signé en *mars 1873*, sur lequel l'éminent architecte a indiqué en plusieurs teintes les phases constructives, telles qu'il se les représentait. Bien que le plan soit donc de quelques mois postérieur au rapport, c'est ce plan que nous examinerons tout d'abord, car il permettra de suivre plus facilement le rapport.

La légende explique que la teinte *noire-bleue* indique les

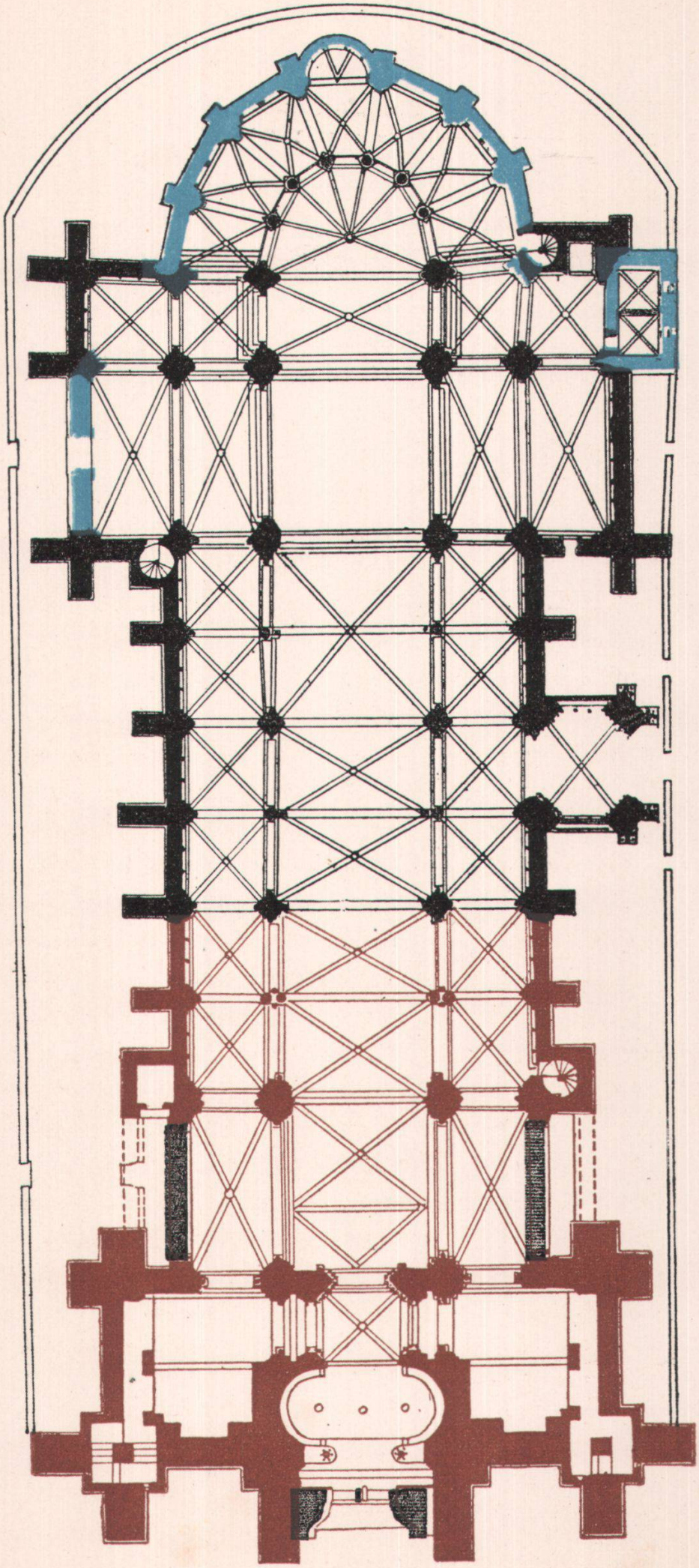

Plan général de la Cathédrale de Lausanne.

constructions de la fin du XIIme siècle, le *noir-franc* celles de *1240* environ, le *noir-roux* celles un peu postérieures, de *1260* environ, le *jaune-foncé* celles de la fin du XVme siècle, le *jaune-clair* les parties dont Viollet-le-Duc proposait la suppression, le *rose*, les parties neuves projetées. (Sur la reproduction du plan, ces teintes ont dû être simplifiées en supprimant les deux jaunes et le rose. L'original est conservé au département des Travaux publics, service des bâtiments, documents relatifs à la cathédrale.)

Il est presque inutile de dire que les parties désignées dans la légende comme de la fin du XVme siècle, sont celles du commencement du XVIme, élevées en *1509* par l'évêque *Aymon de Montfaucon*, continuées après le célèbre bref du 21 février *1513*, et terminées par son neveu et successeur l'évêque *Sébastien de Montfaucon*, à partir de la fin de *1517* ou du début de *1518*. Grâce aux relevés très consciencieux et à grande échelle que M. Simon, architecte de la cathédrale, fait dresser actuellement à la demande de la commission technique permanente, on constate que le plan de Viollet-le-Duc n'est pas d'une exactitude rigoureuse ; certaines erreurs sautent même aux yeux, tel l'escalier de la tour du *S.-O.*, qui est indiqué comme *rectangulaire* tandis qu'en réalité il est *cylindrique*. Ces détails techniques devaient être rapidement mentionnés ; nous ne pouvons nous y arrêter dans la question spéciale qui nous occupe aujourd'hui et je passe à la discussion du rapport, publié en *1899* par le Comité de restauration dans le volume que vous connaissez tous[1]. Il faut tout d'abord rappeler que c'est le *18 août 1872* que Viollet-le-Duc arriva à Lausanne, et que quatre jours après il remettait son rapport, contenant description historique, état des constructions et programme des restaurations ;

[1] *La Cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration*, par Louis Gauthier. Lausanne, Imp. A. Borgeaud, 1899. Il ne sera question ici que du chapitre intitulé par Viollet-le-Duc « Partie historique » ; les autres chapitres du rapport sortiraient du cadre de ma communication.

pour qui connaît un peu la cathédrale, c'est là un tour de force, dont était seul capable un Viollet-le-Duc, et j'insiste sur ce fait malgré les quelques points sur lesquels je me permets de n'être pas d'accord avec lui. Il ne faut pas oublier que cet architecte arrivait à la cathédrale un peu comme un chirurgien auprès d'un malade *in extremis ;* s'il avait eu le temps d'explorer et d'étudier à fond l'édifice, je suis persuadé qu'il aurait modifié plusieurs de ses opinions. Quoi qu'il en soit, son rapport, ainsi que l'étude publiée quatre ans plus tard par M. le prof. D.-J.-R. Rahn dans sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, peuvent servir de base pour l'étude de l'histoire constructive de l'édifice.

« Il n'existe pas, dans la cathédrale de Lausanne, dit » Viollet-le-Duc, de constructions auxquelles on puisse » assigner une date antérieure au XIIme siècle.

» Les parties les plus anciennes comprennent aujourd'hui » le mur de précinction du collatéral du chœur, y compris » l'absidiole semi-circulaire que l'on voit dans l'axe. D'après » le style des profils et celui de la sculpture, cette construc- » tion appartient aux années 1160 à 1170 et se rapproche » sensiblement, par le caractère, de l'architecture de la » Haute-Bourgogne et du Charolais. C'est ainsi que l'on » voit, à l'entrée de l'absidiole, des pilastres cannelés et » des cordons richement refouillés, qui appartiennent à » l'architecture du XIIme siècle du S. E. de la France. »

Jusqu'à preuves du contraire, je crois que toutes réserves faites pour les dates, un peu trop reculées pour notre contrée peut-être, tout ce que Viollet-le-Duc dit dans ces premières lignes est parfaitement exact. Il est probable que lorsqu'il sera possible de fouiller systématiquement le sol, essentiellement celui des parties orientales, chœur, transept, et premières travées orientales de la nef, on retrouvera les substructions et le plan d'une église plus ancienne, construite aux environs de l'an *1000* par l'évêque *Henri Ier de*

Lenzbourg et ses successeurs *Hugues* et *Berthold II*, mais il n'en reste rien de visible dans le gros-œuvre actuel. L'avenir dira aussi si la façade occidentale de cette église se trouvait déjà au droit des deux gros piliers occidentaux de la nef.

Je me bornerai à ajouter qu'abstraction faite de quelques remaniements bizarres et assez amusants du XVIIIme siècle, le caractère bourguignon, de la seconde moitié du XIIme siècle, est surtout bien visible *à l'intérieur*, car à l'extérieur toutes les colonnettes galbées et les tablettes des fenêtres sont des réfections assez tardives, de même que la corniche et tous les chapiteaux, à l'exception d'un seul, dans la travée centrale, côté sud.

Ces constatations ont été soumises à la commission technique de la cathédrale dans sa séance du 4 août 1898, examinées sur place, et reconnues exactes.

Je reprends le rapport. « Il est certain qu'alors ces » constructions (celles de la seconde moitié du XIIme siècle) » comprenaient tout le sanctuaire et sous celui-ci une crypte ; » car l'abaissement de l'ambulatoire absidal, de plus de cinq » marches, ne peut s'expliquer que pour laisser des vues » sur cette crypte, dont les soupiraux se dégageaient sur ce » bas-côté.

» Les voûtes de l'ambulatoire appartiennent à la même » époque, ainsi que le prouvent les clefs sculptées qui » réunissent les arêtiers.

» Il est difficile de savoir pourquoi les colonnes du sanc- » tuaire furent refaites. Peut-être cette reconstruction, en » sous-œuvre, fut-elle nécessitée par les dégâts occasionnés » à l'édifice en 1216 et en 1219, à la suite de deux incen- » dies ? Quoi qu'il en soit, bien que l'on rencontre encore » quelques traces du style du XIIe siècle à la base du transept » Nord, toutes les autres parties de l'édifice appartiennent » au XIIIme siècle, sauf quelques détails dont il sera question » plus tard. »

Il faut tout d'abord noter que Viollet-le-Duc a oublié de revenir dans son rapport sur ces quelques autres parties du XIIme siècle, dont il dit qu'il sera question plus tard, mais un coup d'œil sur son plan suffit pour expliquer sa pensée. Sur ce plan les parties de la fin du XIIme siècle, sont teintées en noir-bleuâtre (en *bleu* sur la reproduction de ce plan) : ce sont le mur oriental, polygonal, de l'abside, la face septentrionale du transept nord, parties citées et avec lesquelles je suis bien d'accord, puis la petite annexe adossée à la face méridionale de la tour sud du chœur, et deux des piliers de cette tour. Je ne puis partager cette dernière opinion. Comme je l'ai fait constater jadis à mes collègues de la commission technique, l'annexe en question, dans laquelle on reconnaît tantôt une chapelle de St-Maire, tantôt la partie la plus ancienne de la cathédrale, a été édifiée en même temps que la tour contigüe ; j'y vois le trésor de la chapelle de la Vierge, chapelle la plus importante de la cathédrale, pourvue d'une belle décoration polychrome, et qui occupait la base de la tour. [1]

Mais il est un autre point qui me semble douteux : l'existence *certaine* au XIIme siècle, d'après Viollet-le-Duc, d'une crypte sous le chœur, crypte dont les soupiraux se seraient ouverts sur l'ambulatoire absidal, qui aurait motivé le niveau actuel en contre-bas de cet ambulatoire ou la surélévation du chœur. Qn'il y ait eu remaniement du chœur c'est très probable, mais la surélévation de ce chœur n'est peut-être qu'une disposition bien voulue, et très heureuse, pour permettre la vue sur le maître-autel. Les fouilles futures trancheront cette question et nous renseigneront en même temps sur l'aspect du chœur avant les remaniements du XIIIme siècle, soit vers la fin du XIIme. Un coup d'œil sur le plan semble indiquer que la disposition primitive n'a pas

[1] Les textes retrouvés par M. Dupraz, curé d'Echallens, ont prouvé ce que je n'avais pu formuler jadis que comme une hypothèse vraisemblable.

été conservée ; le mur polygonal de l'abside, maintenu et englobé dans les reconstructions partielles, se greffe aujourd'hui un peu lourdement, un peu gauchement, aux deux tours orientales, il n'est pas assez dégagé. M. le professeur Rahn [1] a déjà indiqué que le chœur est désaxé, et que l'explication de ce désaxement ne doit pas être cherchée dans des considérations symboliques, mais bien plutôt dans les difficultés du raccord des parties primitives avec les adjonctions et les remaniements du XIIIme siècle. Viollet-le-Duc admet que les deux tours orientales sont des *adjonctions* de cette époque, et plus loin il ajoute que ces tours, « qui

Fig. I.

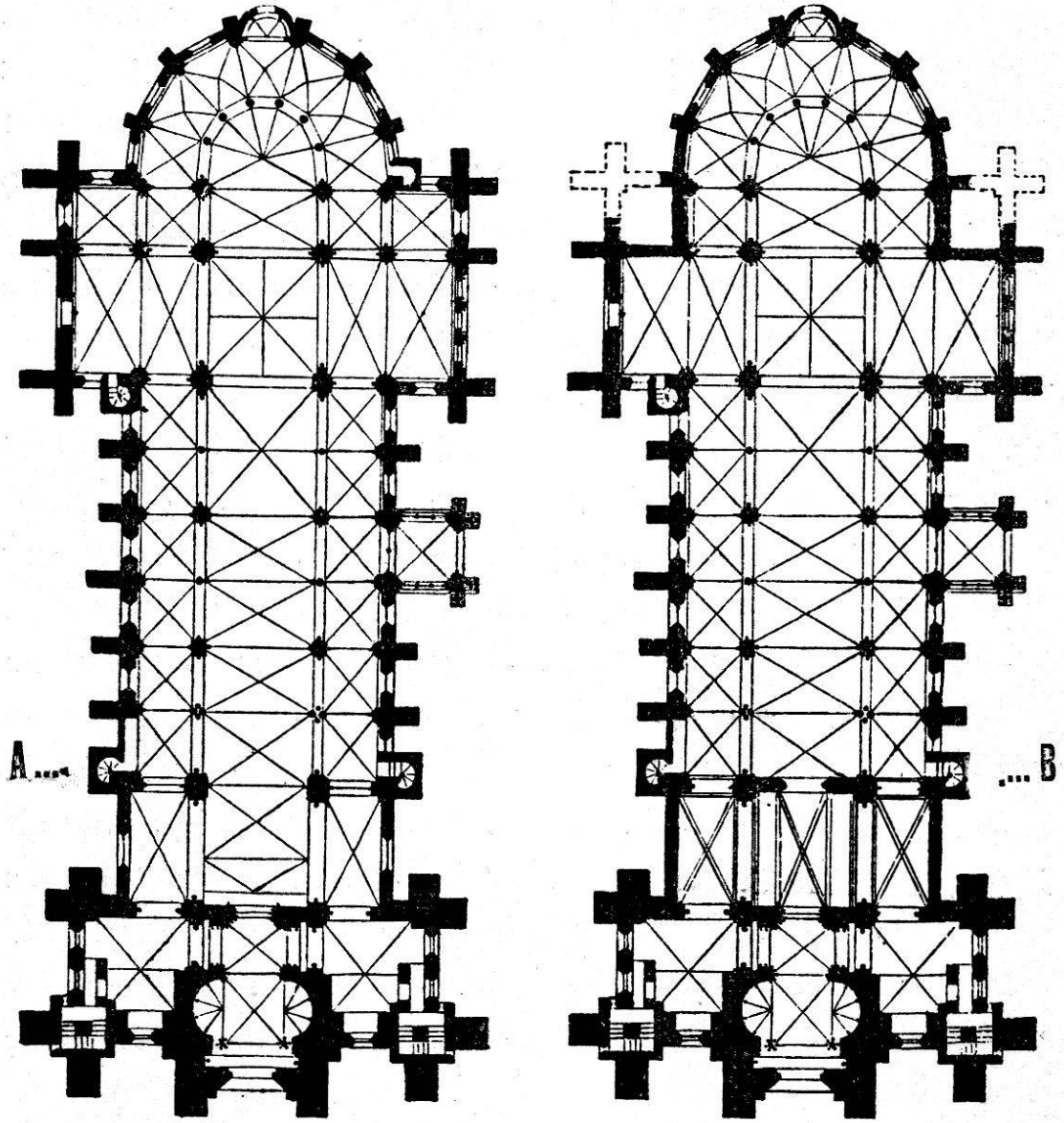

[1] *Geschichte der bildenden Künste*, p. 368.

» ne s'élèvent qu'à la hauteur des combles de la nef, n'ont » pas été achevées. » Je ne suis pas d'accord avec la seconde de ces opinions ; le 19 mars 1896 j'ai adressé à M. le chef du Département, président du comité de restauration de la cathédrale, un rapport démontrant que les deux tours orientales avaient possédé à l'origine un étage de plus qu'aujourd'hui, et que cet étage s'ouvrait sur chaque face par une galerie à trois lancettes en tiers-point, semblables aux galeries inférieures. Les étages supérieurs, leurs couronnements et les toits primitifs furent probablement détruits par un incendie, et ne furent pas reconstruits ; — les couvertures actuelles ne semblent guère antérieures au XVIIIme siècle. Ces constatations ont dès lors été examinées sur place et reconnues exactes par notre commission technique. Les deux tours orientales sont donc probablement des adjonctions du XIIIme siècle ; or il est intéressant de constater que si nous supprimons en pensée ces deux tours, nous obtenons pour le chœur et le transept un plan plus classique, très semblable à celui de la cathédrale de *Langres*, cathédrale dans laquelle ces parties remontent à la seconde moitié du XIIme siècle ; l'hypothèse est-elle exacte, est-elle fausse ? C'est ce que montreront aussi les fouilles futures. (Comp. fig. I.)

« .... Les piliers du chœur, poursuit Viollet-le-Duc, ceux » de la nef, les murs des bas-côtés et leurs piles, les voûtes » hautes, les triforiums sont construits de 1216 environ à » 1240. Il est question, dans l'histoire, d'un incendie de » 1235 et cet incendie aurait entièrement détruit l'église » Notre Dame. Il est difficile de croire que cet incendie ait » produit un pareil désastre ; car le style de la structure, les » profils et la construction elle-même appartiennent à la » première moitié du XIIIme siècle. La lanterne et même les » gâbles ruinés qui la surmontent ne peuvent pas avoir » été élevés après l'année 1250, à moins que les maîtres » de l'œuvre, chargés de la reconstruction, aient voulu

» reproduire un style antérieur à leur temps, ce qui, à cette
» époque, n'est pas admissible. »

Les lignes suivantes rectifient ce que le commencement du passage a d'un peu trop général peut-être, et concordent mieux avec les indications du plan :

« Les constructions de la première moitié du XIIIme siècle
« semblent avoir été arrêtées aux grosses piles de la nef
» (troisième à partir du narthex). Sur ce point on observe
» une soudure bien visible, et, dans les profils aussi bien que
» dans la structure et la sculpture, un caractère plus moderne,
» sans cependant qu'il puisse être attribué à une époque
» postérieure à 1270. »

Ces constructions, de caractère moins ancien, sont celles que Viollet-le-Duc a teintées sur son plan en noir-roux (violet sur la reproduction du plan), et qu'il place donc entre *1260* et *1270*. Or nous avons heureusement dans notre canton même un point de comparaison précis, nettement daté de *1260*, et qui semble confirmer entièrement les opinions de l'éminent architecte : ce sont les parties édifiées à Chillon à cette date, et dont les sculptures furent exécutées précisément par un tailleur de pierres *de Lausanne*, maître Humbert. Maître Humbert aurait-il aussi travaillé à notre cathédrale ? Rien ne le prouve mais, comme je l'ai fait observer à mes collègues de la commission technique [1] l'hypothèse est admissible ; on retrouve en effet, dans les parties occidentales de la cathédrale, certains détails typiques de Chillon : profils, amortissements d'arcs, bases et chapiteaux de colonnes, qui ne peuvent être l'effet du hasard.

Il est à peine besoin de rappeler que Viollet-le-Duc écrivait avant d'avoir démoli la flèche, les gâbles et tout le couronnement de la lanterne ; en ce qui concerne ses doutes relatifs à la destruction complète de l'édifice à la

[1] Séance du 4 août 1898, procès-verbal lithographié, page 31.

suite de l'incendie de *1235*, doutes que je partage, il faut encore intercaler ici le passage suivant, qul se trouve à la fin du rapport :

« Dans le pignon sud du transept s'ouvre une rose, dont » la composition est des plus originales, et qui se recom- » mande par son style ferme et sévère. Cette rose a été » dessinée dans l'album de Villard de Honnecourt, lequel » écrivait, comme on sait, vers 1250. Or Villard dit, dans la » note qui accompagne son croquis, qu'en se rendant en » Hongrie et passant à Lausanne, il a vu cette Roë et veut » en garder le souvenir parce qu'elle lui a paru plaisante. » Donc, puisque Villard de Honnecourt a vu cette rose vers » 1250, en place, c'est qu'elle existait, au moins depuis » quelque temps. Indépendamment du style qui la reporte, » ainsi que tout le transept, à la première moitié du » XIIIme siècle, ce document suffit pour prouver que la » cathédrale de Lausanne n'a pas été entièrement détruite » en 1235 ; car il est difficile d'admettre que de 1235 à 1250 » les constructions eussent pu être conduites avec assez de » rapidité pour être déjà élevées à la hauteur des corniches » de la nef. »

Je ferai observer que l'alternance si remarquable et si originale des piles de la nef constitue un des facteurs essentiels du charme de notre cathédrale ; c'est le système que l'on retrouve développé d'une façon beaucoup plus régulière à la cathédrale de Sens, — notamment en ce qui concerne les voûtes hautes de la nef, — dont les diagonales ou arcs-ogives comprennent chaque fois deux travées.

Dans notre édifice cette disposition n'a été exécutée que dans les deux premières travées orientales, les plus rapprochées de la croisée du transept, et sur ce point les voûtes sont, de ce fait, plus élevées. M. le professeur Rahn avait déjà relevé cette particularité importante. Il me semble

qu'on en peut conclure que la reconstruction s'est développée progressivement de l'Est vers l'Ouest, avec des modifications opérées pour ainsi dire en cours d'exécution, et que la façade primitive occidentale de la cathédrale se trouvait au droit des premières grosses piles et des deux tourelles d'escaliers correspondantes (ligne A-B fig. I) ; c'est là une simple hypothèse qu'il faudra vérifier par une fouille.

Viollet-le-Duc présente ensuite une nouvelle preuve de la soudure de constructions nouvelles à partir des troisièmes piles occidentales de la nef. « C'est sur ce point, dit-il, que » l'on remarque un projet de modification dans la disposi- » tion des colonnades du triforium. Celles-ci avaient été » projetées jumelées ; mais cette disposition devant néces- » sairement donner des difficultés pour la fermeture des » grandes voûtes, on se contenta de ne poser qu'un rang » de colonnes à l'alignement du triforium précédemment » construit, en laissant inoccupées les bases internes. »

J'avoue que j'ai quelque peine à accepter cette solution, car on ne comprend pas quelle raison constructive ou décorative aurait pu justifier une modification dans la disposition des colonnades du triforium ; il y a là une question obscure. En tout état de cause l'opinion de Blavignac, suivant lequel ces bases servaient de supports à des statuettes, est inadmissible et doit être absolument écartée.

Le rapport aborde maintenant un des problèmes les plus difficiles et les plus captivants de l'histoire monumentale de la cathédrale, problème qui ne pourra se résoudre sans des piquages très soigneux et des fouilles, celui de la première travée occidentale de la nef.

Avant d'étudier les opinions de Viollet-le-Duc à cet égard, observons que les parois latérales actuelles, qu'il proposait de supprimer, sont dans le prolongement de celles de la nef et que leurs arcatures intérieures, bien que

légèrement remaniées par l'évêque de Montfaucon, sont bien antérieures à *1509 ;* d'autre part, à l'extérieur, les contreforts des deux grosses tours occidentales font une saillie assez prononcée, enfin il serait difficile d'attribuer au hasard le fait que la largeur de cette première travée correspond presque exactement à celle de la croisée du transept.

« La première travée des collatéraux de la nef, écrit » Viollet-le-Duc, présente une ordonnance particulière et » fort intéressante. Le maître de l'œuvre, sur une archivolte » bandée sur une travée beaucoup plus large que les autres » a établi, à la hauteur du triforium, deux charmantes tri- » bunes profondes, accompagnées de bancs et percées de » petites fenêtres, qui, par leur proximité des tribunes éle- » vées au-dessus du narthex, devaient servir à placer des » chœurs. Le narthex lui-même présente un charmant » exemple de ces sortes de constructions, et dérive évidem- » ment d'une influence rhénane. La tribune qui le surmonte » est plus élevée que celle construite sur le vestibule de la » nef. Ce parti, dont je ne connais pas d'autre exemple, » devait produire le plus heureux effet de l'intérieur. »

Viollet-le-Duc déplore ensuite qu'on ne puisse admirer cette disposition si belle à cause des boiseries, des jeux d'orgues et des planchers qui l'encombrent ; aujourd'hui on a pu remédier à cet état de choses grâce à l'initiative de la commission technique appuyée par l'Etat et par l'architecte de la cathédrale, et grâce aussi à la bonne volonté du comité des orgues, qui a bien voulu finir par se rendre compte que les orgues étaient faites pour la cathédrale, et non la cathédrale pour les orgues. Mais reprenons le texte du rapport.

« Les deux premières travées plus larges des collatéraux » méritent toute l'attention des archéologues. Outre, ainsi » qu'il vient d'être dit, qu'elles supportent ces tribunes, dont » la construction est du plus haut intérêt, elles n'étaient

» pas fermées sur le dehors au nord et au sud, mais lais-
» saient comme un large passage, qui aurait traversé la nef
» de part en part. Peut-être devaient-elles donner dans de
» larges salles, qui n'ont jamais été élevées, qui se seraient
» trouvées dans l'alignement des deux tours, et qui auraient
» communiqué avec les salles existant au rez-de-chaussée de
» celles-ci ; car on ne peut guère admettre que l'on ait eu
» l'intention, dans les projets primitifs, de percer ainsi de
» larges ouvertures béantes, laissant pénétrer le vent, le
» froid dans l'intérieur de l'église. Ces arcades n'en sont pas
» moins restées ouvertes pendant un laps de temps consi-
» dérable, et n'ont été fermées par des murs percés de
» fenêtres qu'au commencement du XVIe siècle. »

Je ne suis pas du tout d'accord ; examinons d'abord le plan. Se basant sur les hypothèses énoncées dans son rapport, Viollet-le-Duc supprime complètement les clôtures latérales actuelles, sous les arcs en tiers-point, repousse ces murs à l'extérieur, et propose de nouvelles clôtures, qui se seraient appuyées d'une part aux gros contreforts des tours occidentales, d'autre part aux tourelles des escaliers. Or l'examen des contreforts prouve que la disposition projetée n'a jamais existé ; les tourelles d'escaliers, refaites, ne permettent plus aucune constatation scientifique, mais les fondations d'un mur éventuel se seraient conservées sous terre, ce qui n'est pas le cas. De part et d'autre des arcades qu'il propose de démurer, Viollet-le-Duc indique *deux* colonnettes, qui auraient reçu les retombées des grands arcs en tiers-point. Si vraiment, sur ces points, il a existé *deux* colonnettes, on aurait une preuve, irréfutable, que *dans l'idée première du maître-d'œuvre* les arcades devaient être ouvertes ; mais... l'existence de la seconde colonnette, du côté extérieur, est encore à démontrer, nous verrons tout à l'heure comment, et cette démonstration ne suffirait pas pour prouver que les arcades sont *réellement restées ouvertes ;*

il aurait pu y avoir ici modification en cours d'exécution, comme nous en constatons de si fréquents exemples dans notre cathédrale aussi bien que dans d'autres édifices analogues. Il est certain qu'il y a eu remaniement de ces murs latéraux en *1509*, par l'évêque de Montfaucon, mais, jusqu'à preuves du contraire, je ne puis admettre, comme le dit Viollet-Le-Duc, que ces arcades n'ont été fermées qu'au commencement du XVIe siècle ; tout semble prouver, au contraire, qu'elles l'étaient depuis longtemps, probablement même dès la fin du XIIIe siècle.

Dans les procès-verbaux de la commission technique de la cathédrale, séance du 4 août 1898 [1], vous trouverez la relation d'une fouille que je fis exécuter à l'extérieur et au pied de la clôture septentrionale, puis en retour d'équerre au pied de la tourelle d'escalier contiguë, relation trop longue pour être citée in-extenso ; le but de la fouille était de poser les premiers jalons précis pour la solution du problème qui nous occupe, et de montrer à mes collègues la confirmation de ce que semblait indiquer l'étude attentive des maçonneries. Je dois me borner à résumer mes constatations essentielles : il n'y a à l'extérieur, au niveau intérieur de la nef, ni sol pavé, ni dallage, qui indiquerait l'existence d'une rue ou d'une salle ; le mur de clôture repose sur un soubassement saillant, aujourd'hui enfoui, et ce socle est de même construction, de même profil caractéristique et de même roche du Jura, que celui que l'on suit tout autour de la cathédrale.

Le niveau extérieur primitif est nettement fixé par la base d'un des jambages de la porte, donnant jadis accès à l'escalier, porte brutalement supprimée lors des restaurations de la tourelle, mais que vous voyez encore sur le plan de Viollet-le-Duc. En ce qui concerne le mur, sa porte et sa fenêtre voici ce que l'on peut dire : à l'intérieur le bandeau

[1] Pages 22, 23, 24, 25, 26.

saillant, les arcatures et l'encadrement trilobé de la porte, malgré leurs remaniements partiels, sont bien antérieurs au XVIe siècle et remontent probablement à la fin du XIIIe ; à l'extérieur on reconnaît très exactement le mur qui servit à boucher la grande arcade, mur entaillé, coupé, pour l'établissement de la fenêtre de Montfaucon, et sur lequel la démarcation pourrait se tracer. La porte de Montfaucon, en roche d'Arvel, n'a fait que remplacer une porte plus ancienne, dont le seuil était à un niveau inférieur ; la coupure pratiquée dans la molasse se reconnaît parfaitement, et il est probable que la fenêtre a de même remplacé une baie plus ancienne. Je ne puis m'arrêter davantage à cette question des clôtures latérales, dont l'étude se relie à celle de toute la partie occidentale de notre cathédrale, et me bornerai à émettre encore quelques idées. Un sondage pratiqué dans le mur, à l'intérieur, sous les retombées du grand arc en tiers-point, montrera si la seconde colonnette, indiquée sur le plan de Viollet-le-Duc, a réellement existé ou si elle a été prévue ; l'épaisseur considérable des premières piles occidentales de la nef et des demi-piliers correspondants adossés aux murs des collatéraux, leur plan bizarre provenant des remaniements exécutés par l'évêque de Montfaucon, enfin l'emplacement des deux tourelles d'escaliers adossées à l'extérieur et sur le même alignement, tous ces indices semblent indiquer ici un mur de clôture, une ancienne façade de la nef, transformée plus tard en une séparation entre nef et narthex. M. le professeur Rahn [1] avait déjà eu cette impression, mais une fouille seule et des piquages apporteront quelque clarté dans cette question si obscure, et permettront peut-être de résoudre le problème de la disposition originale, y compris celui de la couverture, c'est-à-dire des voûtes supportant un prolongement de la grande galerie au-dessus de la partie centrale de cette première travée.

[1] Comp. *Geschichte der bild. Künste*, p. 368 et 369.

Un indice permet d'espérer que ce problème, tout difficile et délicat qu'il soit, pourra se résoudre ; lors des piquages opérés récemment à la paroi occidentale, de droite et de gauche de la porte centrale donnant sur le narthex, M. l'architecte de la cathédrale reconnut en effet les amorces très nettes de deux voûtes. Ces retombées de voûtes, que vous pourrez examiner, appellent nécessairement une disposition analogue au droit des premières grosses piles de la nef et prouvent donc, sur ce point, l'existence d'un mur épais démoli par l'évêque de Montfaucon. L'avenir montrera comment était couvert l'espace intermédiaire, dans l'axe de la nef : le plus logique serait d'admettre une voûte sur croisée d'ogives, d'autant plus que les dimensions de cet espace, en largeur et en longueur, sont précisément les mêmes que celles des deux rectangles latéraux des bas-côtés (Comp. fig. I).

Je reprends le rapport.

« C'est sur le flanc de ces deux ouvertures (les arcades de
» la première travée occidentale) que s'élèvent deux char-
» mants escaliers, montant aux tribunes sus-indiquées, et
» terminés par des couronnements de style rhénan. On
» voudra bien observer, en effet, que, si toute la partie
» primitive de l'église se rapproche singulièrement du style
» bourguignon, les premières travées, les tribunes et le nar-
» thex sont empreints, jusqu'à un certain point, du style
» rhénan. Le narthex avec ses deux culs de four latéraux
» est une disposition qui rappelle celle des monuments des
» bords du Rhin. »

Il est très regrettable que Viollet-le-Duc n'ait pas indiqué les monuments des bords du Rhin qui lui rappelaient la disposition du narthex de notre cathédrale ; cette disposition originale et très rare, de même que la grande entrée du XIIIe siècle dont il sera question tout à l'heure, ont été

étudiées spécialement dès 1891 [1] par M. Th. van Muyden, et comparées par lui à celles de N. D. de la Coulture au Mans [2].

« La façade devait être flanquée de deux tours, une » seule a été élevée jusqu'au dessous de la flèche qui la » devait couronner. Bien qu'à l'extérieur et à distance, » l'architecture de cette tour ne soit pas très heureuse, » quand on l'examine dans ses détails, elle offre des parties » d'une singulière hardiesse et d'un très grand style. Sa » construction appartient d'ailleurs, sauf les quatre petits » pyramidions qui terminent les escaliers, à la moitié du » XIIIe siècle, et, de la base à l'arasement supérieur, paraît » avoir été élevée d'un seul jet. Malgré des irrégularités » très étranges et dont il est difficile d'apprécier la cause, » son plan est très largement conçu et a beaucoup de rap- » port avec celui des tours de la cathédrale de Laon. »

Dans ce paragraphe je ne relèverai que le passage relatif aux quatre petits pyramidions, qui couronnent les escaliers. Viollet-le-Duc estime qu'ils ne sont pas du milieu du XIIIe siècle. Je crois que de ces quatre tourelles, dont la restauration est terminée, une, celle du sud-est, devait remonter à la seconde moitié du XIIIe siècle ; les trois autres ont dû être refaites et recopiées par les Bernois au XVIe siècle, très probablement à partir de *1588* sous la direction de maître *Heinz*.

Viollet-le-Duc parle ensuite du grand portail occidental, dont la restauration n'est pas encore terminée, et de la superbe entrée du XIIIe siècle, conception grandiose, vraiment magistrale, si fâcheusement abîmée par les évêques de Montfaucon, et dont on ne peut assez regretter la perte.

« Au commencement du XVIe siècle, indépendamment des

[1] *Gazette de Lausanne*, 20 mars et 23 avril 1891.

[2] Indicateur d'antiquités suisses. 1895, n° 1, de mars.

» deux murs de clôture dont il vient d'être parlé, (ceux de
» la première travée occidentale de la nef), on éleva en
» avant du narthex une porte d'un assez mauvais style, mais
» très chargée de profils et de sculptures ; car il ne paraît
» pas que le narthex eût été primitivement fermé autrement
» que par une grille. Il devait ainsi produire un très grand
» effet, en ce qu'on pouvait en apprécier les proportions à
» distance, tandis qu'aujourd'hui on ne le voit que lors-
» qu'on est entré sous ses voûtes. Le second narthex, ou
» passage du narthex dans la nef, n'était pas non plus
» fermé par des portes et communiquait avec les salles
» aménagées au-dessous des deux tours par des arcades
» que, au XVIe siècle, on a cru devoir boucher par des clô-
» tures du côté du nord. C'est aussi au commencement du
» XVIe siècle que l'évêque Aymon de Montfaucon fit placer,
» en beaucoup d'endroits voisins de l'entrée de la nef, ses
» armoiries, bien que ce prélat n'ait fait faire qu'un petit
» nombre d'ouvrages. »

* * *

En terminant cet exposé rapide de la partie historique du rapport de Viollet-Le-Duc, qu'il soit permis d'ajouter que l'exploration systématique de la cathédrale sera entreprise cette année. Il faut espérer qu'avec les recherches documentaires de Messieurs B. Dumur, E. Dupraz et d'autres, elle fournira la solution d'une série de problèmes au sujet desquels, pour le moment, on ne saurait formuler que des hypothèses, intéressantes peut-être, mais sans grande valeur pratique.

Albert Næf.